# L'importance d'être ensemble!





# SOMMAIRE



p. **4** - **5** 

#### PRÉSENTATION DE L'AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

Rôle / Équipe / Adhérents / Gouvernance / Activités de ses instances / Services offerts

p. **6 - 17** 

#### LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

p. **18 - 21** 

#### LES CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS

p. **22 - 23** 

#### LES ACTIVITÉS 2017 ET PERSPECTIVES

p. **24 - 27** 

#### ZOOM

Interview de Martial Bourquin, Sénateur du Doubs / Article d'Arnaud Chneiweiss, Délégué général de la FFA p. 28 - 31

#### LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES ET LES LIENS AVEC DES PARTENAIRES

p. **32 - 34** 

#### LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

p. **35** 

# du **PRÉSIDENT**Pascal Demurger

L'AAM a joué pleinement son rôle. Elle a apporté un point de vue singulier, défendu l'intérêt de ses membres, tout en favorisant la construction d'un consensus au sein de la FFA. es douze derniers mois auront fait figure de baptême du feu pour le nouveau dispositif institutionnel de représentation du secteur de l'assurance, dans lequel s'inscrit l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM). Après une première année relativement calme dans un contexte pré-électoral, les projets de réformes se sont multipliés depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Le nouveau gouvernement a notamment visé l'assurance vie, avec l'objectif d'orienter davantage l'épargne des français vers le financement de l'économie : prélèvement forfaitaire unique, refonte en profondeur du cadre applicable aux activités de retraite supplémentaire, simplification du régime propre à l'euro-croissance, projet de création d'une nouvelle catégorie de produit baptisée « euro bonifié »... En matière de santé, les discussions se poursuivent autour de la promesse de rendre les lunettes, les appareillages auditifs et les prothèses dentaires, sous certaines conditions et moyennant un effort des différents acteurs, accessibles pour les patients sans reste à charge.

Sur ces différents sujets, les discussions entre les assureurs et les pouvoirs publics sont menées tambour battant. Elles portent sur des promesses de campagne d'un Président nouvellement élu et tirent leur légitimité des urnes. Il faut tout le poids et l'expertise d'une profession unie derrière la Fédération Française de l'Assurance (FFA) pour les infléchir et obtenir les contreparties nécessaires au développement de notre secteur. Je me réjouis par exemple que l'allègement de la charge en capital associée à la détention d'actions, demandée de longue date par les assureurs mutualistes, soit désormais porté au plus haut niveau par la France dans le cadre de la révision de la Directive Solvabilité 2.

Dans ce contexte, l'AAM a joué pleinement son rôle. Elle a apporté un point de vue singulier, défendu l'intérêt de ses membres, tout en favorisant la construction d'un consensus au sein de la FFA. Outre les questions issues de l'actualité législative, l'AAM a su imposer à l'ordre du jour de la FFA des sujets importants pour les sociétés d'assurance mutuelles (provisionnement des rentes non vie, fiscalité des bonis de liquidation ou encore taxe sur les dividendes). L'AAM a aussi exprimé le point de vue des mutuelles d'assurance en dehors de la FFA lorsque cela était nécessaire. S'agissant de l'assurance emprunteur par exemple, la décision du Conseil constitutionnel rendue en janvier dernier est l'épilogue heureux d'une ouverture du marché défendue par l'AAM. Plus récemment, je me suis engagé personnellement pour valoriser l'expérience mutualiste, dans la presse et auprès des pouvoirs publics, lors du débat sur le rôle de l'entreprise déclenché par le projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises).

Dans un contexte exigeant, l'AAM refuse de choisir entre sa capacité à avoir un impact sur son environnement et les valeurs qu'incarnent ses membres. Nous voulons le meilleur des deux mondes : unité de l'assurance pour peser sur notre environnement, unité des mutualistes pour promouvoir notre vision de monde au sein de la FFA et au-delà.

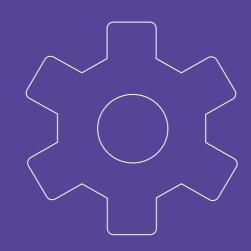
#### **Pascal Demurger**

Président de l'AAM Association des Assureurs Mutualistes

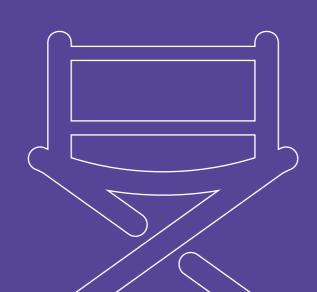
# Présentation

de L'AAM

Rôle
Équipe
Adhérents
Gouvernance
Activité de ses instances
Services offerts









#### LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE, L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR :

- Échanger;
- Coordonner les positions à prendre dans le cadre de la FFA ;
- **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions, d'informations et d'outils à leur service ;
- Participer en France aux travaux de l'ESS (Économie sociale et solidaire) ;
- Travailler en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF);
- **Dialoguer** avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.

- Cornélia Federkeil > Secrétaire générale
- Valérie Blanchard > Adjointe à la Secrétaire générale
- Karine Roda > Assistante de direction







- 36 adhérents dont une organisation partenaire;
- o 110 sociétés représentées.







# CHANGEMENT de GOUVERNANCE

L'AAM remercie très chaleureusement les administrateurs qui ont activement participé aux travaux de ses instances :

- Patrice Forget / COVÉA
- Bernard Milléquant / SGAM BTP
- Michel Maltret / MAE
- o Daniel Havis / MATMUT
- o Talal Al Rifaï / MFA

Un remerciement particulier à **Pascale Seni Lapp / MAA** qui a remis son mandat du Bureau de l'AAM fin 2017.

L'AAM accueille Paul Esmein, Vincent Boyer et Pierre Esparbès, au sein de ses instances.

- Paul Esmein, Directeur général de l'offre et du service clients du groupe COVÉA remplace Patrice Forget depuis janvier 2018;
- Vincent BOYER, succédant à Talal Al Rifaï au poste de Président-directeur général de la Mutuelle Fraternelle d'Assurances (MFA), le remplace depuis janvier 2018 ;
- **Pierre Esparbès,** a été nommé le 28 mars 2018, Directeur général d'assurance SMABTP et SMAvie. Il remplace **Bernard Milléquant.**

# **ORGANISATION** 2017

#### L'AAM EST COMPOSÉE DE :

- o Un Bureau de 12 personnes, présidé par Pascal Demurger, Directeur général de la MAIF;
- o Une Commission exécutive (COMEX) mensuelle qui regroupe 29 représentants des adhérents ;
- Une Assemblée générale annuelle qui regroupe les 36 membres de l'AAM;
- Un secrétariat général.



## Le BUREAU

#### **PRÉSIDENT**

Pascal Demurger / MAIF 1

#### **VICE-PRÉSIDENTS**

- Thierry Martel / GROUPAMA 2
- Jean-Marc Raby / MACIF 3
- André Renaudin / AG2R LA MONDIALE 4

#### **TRÉSORIER**

o Gilles Ulrich / LE CONSERVATEUR 5

#### **MEMBRES BUREAU**

- Patrice Forget / COVÉA remplacé par Paul Esmein (1er janvier 2018) 6
- Nicolas Gomart / MATMUT 7
- Nicolas Gombault / MACSF 8
- Patrick Jacquot / ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS
- Bernard Milléquant / SGAM BTP remplacé Pierre Esparbès (28 mars 2018) 10
- Sylvain Mortera / AREAS 11
- Pascale Seni-Lapp / MAA remplacée Stéphane Désert MUTUELLE DE POITIERS (1er janvier 2018) 12



























# La COMEX regroupe 29 REPRÉSENTANTS des SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MUTUELLE adhérentes

#### **O AG2R LA MONDIALE**

André Renaudin > Vice-président Philippe Dabat > Suppléant

#### AGPM

Patrice Paulet - Nathalie Barre-Tricoire > Suppléante

#### **O AMF MUTUELLE D'ASSURANCES**

Jean-Luc Nodenot - Isabelle Gueudry > Suppléante

#### **O AREAS ASSURANCES**

Sylvain Mortera > Membre du bureau Martine Chouissa > Suppléante

#### **O ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS**

Patrick Jacquot > Membre du bureau Stéphanie Liogier > Suppléante

#### **O CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES**

Olivier de Bretagne - Laurent Marseille > Suppléant

#### COVÉA

Patrice Forget (jusqu'au 31/12/17) Paul Esmein > Membre du bureau (depuis le 01/01/18) Jérôme Roncoroni > Suppléant

#### GROUPAMA

Thierry Martel - Fabrice Heyries > Suppléant

#### L'ÉTOILE

Olivier Marciaux - Emmanuel Lelièvre > Suppléant

#### • LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich > Trésorier - Olivier Meunier > Suppléant

#### MACIF

Jean-Marc Raby > Vice-président Alain Montarant > Suppléant

#### MACSF

Nicolas Gombault > Membre du bureau Stéphane Dessirier > Suppléant

#### MAE

Philippe Bénet Michel Maltret > Suppléant (jusqu'au 17/04/18) Stéphane Guiraudie > Suppléant (depuis le 18/04/18)

#### MAII

Pascal Demurger > Président Dominique Mahé > Suppléant

#### O MAPA - RCBF SGAM

Vincent Loizeil - Philippe Dubois > Suppléant

#### MATMUT

Nicolas Gomart > Membre du bureau Emmanuel Ruffin > Suppléant

#### MONCEAU ASSURANCES

Gilles Dupin - Anne-Cécile Martinot > Suppléant

#### MUTEX

Catherine Rouchon - Christian Marey > Suppléant

#### • MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp - Samuel de Bernard > Suppléant

#### • MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert

Anne-Sophie Fraissinet > Suppléante

### • MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Philippe Carraud - Vincent Malandain > Suppléant

#### **OMUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES – MFA**

Talal Al Rifaï (jusqu'au 31/12/17) Vincent Boyer (depuis le 01/01/18) Gilbert Peruto > Suppléant

#### o REMA

Alexandre Vercher - Pierre François > Suppléant

#### SGAM BTP

Bernard Milléquant (jusqu'au 27/03/18) Pierre Esparbès (depuis le 28/03/18) Michel Gaertner > Suppléant

#### SHAM

Dominique Godet - Christophe Dumas > Suppléant

#### SMACL

Véronique Thomas - Vincent Pourrias > Suppléant

#### • THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni - Nathalie Rojo > Suppléante

#### o USU

Roger Crucq - Cyrille Levasseur > Suppléant

#### o ETHIAS (partenaire)

Serge Jacobs





## **FONCTIONNEMENT**

L'Assemblée générale se réunit une fois par an. En 2017 elle se tenait à Ajaccio à l'invitation de COVÉA, avec un taux de participation de 71 %. En juin 2018, elle aura lieu à Rome, à l'invitation de GROUPAMA.

Le Bureau et la COMEX se sont réunis mensuellement (sauf au mois d'août 2017).

En 2017, la COMEX s'est réunie 11 fois avec un taux moyen de participation de 64 %.

# **RÔLE**

**Les réunions du Bureau** ont eu pour principale vocation d'évoquer les dossiers qui sont examinés lors du Conseil exécutif de la FFA permettant d'établir et de promouvoir une position commune.

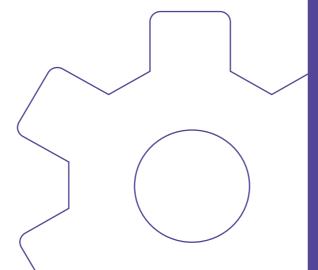
Les COMEX sont le lieu d'expression sur des sujets à vocation mutualiste, principale mission de l'AAM et un lieu d'échanges concernant les dossiers traités lors du conseil exécutif de la FFA. À cet égard, l'AAM a invité des représentants de la FFA afin d'évoquer des sujets d'actualité tels que la protection des données, l'impact de taux bas en assurance dommages, le FGAO, les produits d'épargne de long terme et d'épargne retraite, la réforme du régime des catastrophes naturelles, le prélèvement forfaitaire unique (dit « flat tax ») ou bien encore la révision de Solvabilité 2.

L'AAM les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur contribution.

#### LES ORDRES DU JOUR DES COMEX SONT ÉTABLIS EN QUATRE TEMPS :

- Le fonctionnement de l'AAM;
- Les dossiers pour décision et suivi de COMEX précédentes ;
- Les dossiers pour information ;
- La restitution du Conseil exécutif de la FFA.







## COMMUNICATION

Des outils de communication ont été développés en 2017, vecteurs de visibilité pour l'AAM et ses adhérents. L'AAM communique à travers différents outils tels que son site web, Twitter et Youtube.

#### SITE WEB

http://aam-asso.fr créé en 2017

Les principales rubriques du site internet de l'AAM concernent la présentation de l'AAM, ses missions, son actualité, ses événements, ses adhérents et ses dirigeants. Les actu alités 2017 de l'Association ont été principalement dédiées aux événements, « Afterwork » et première Journée des Administrateurs de l'AAM (JAAM).

Le référencement naturel (SEO) du site web de l'AAM est optimisé. Le site internet de l'AAM apparaît sur un moteur de recherche en première ligne.

#### **TWITTER**

Le compte Twitter de l'AAM **@AAMutualistes** compte 5 929 tweets, 659 abonnements et 6 436 abonnés.

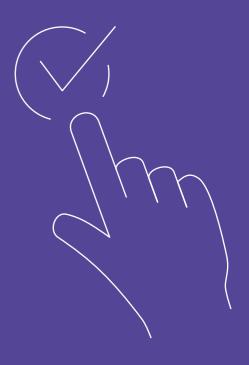
En première intention, l'AAM tweete autour de son actualité tout en faisant des liens vers les articles de son site web. Elle communique au sujet de ses événements, notamment autour de ses afterworks et de la première édition des JAAM avec photos et des vidéos. Elle a tweeté également sur sa nouvelle chaîne Youtube ainsi que sur son rapport annuel qui est téléchargeable.

Par ailleurs, l'AAM retweete quotidiennement les actualités de ses adhérents (articles, vidéos, photos).

#### YOUTUBE

« AAM Association des Assureurs Mutualistes », la nouvelle chaîne Youtube de l'association a été mise en ligne le 5 mars 2018.

Lors d'interviews « En Aparté » réalisées en marge de la JAAM - Journée des Administrateurs de l'AAM, plusieurs de nos invités ont partagé leurs visions sur le thème de cette Journée dédiée à « La démocratie mutualiste à l'ère du digital ». Les interviews de cette première édition de la JAAM sont en ligne sur la chaîne Youtube de l'AAM.









## **OUTILS GINFORMATION**

L'AAM transmet une revue de presse et une note d'actualité chaque semaine à ses adhérents afin de les informer sur des actualités institutionnelles et contextuelles et ainsi que sur les travaux de la FFA.

La note de suivi législatif et le tableau de bord des dossiers traités par la FFA sont communiqués aux adhérents pour les informer de l'avancement des textes législatifs au parlement.

#### **ABONNEMENTS MUTUALISÉS**

L'AAM prend en charge deux abonnements mutualisés, l'un est un observatoire des innovations et initiatives dans le domaine de l'assurance au niveau international et le second est un observatoire des nouveaux acteurs de la banque et de l'assurance. Deux autres abonnements sont également proposés aux adhérents sur la base d'un tarif négocié par l'AAM:

- Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment (contrat cadre avec tarifs préférentiels);
- Une revue collectant des données relatives à l'épargne et la prévoyance : cahiers conjoncturels et de prévisions, organisations de rencontres annuelles de professionnels, ainsi qu'une offre de bibliothèques de graphiques et de données.

### **FORMATION**

#### OFFRE DE FORMATION AAM / ROAM

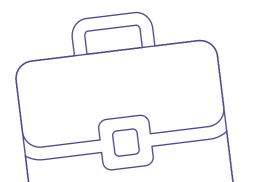
Conçue pour répondre aux besoins de développement des compétences des administrateurs des organisations membres, elle favorise les échanges d'expériences, à partir d'apprentissages innovants et sur mesure. Elle se décline en 14 thématiques, 3 parcours Solvabilité 2 et 1 parcours pour les nouveaux administrateurs et 3 propositions de Learning expedition.

Cette offre de formation a été entièrement construite par et pour les membres de l'AAM et de ROAM, grâce à un groupe de travail dédié qui s'est réuni 9 fois entre avril et septembre 2017. Les travaux ont été menés par Michel Fougère (MAIF) qui continue à accompagner le développement de ce catalogue.

Une réunion de restitution des travaux en juillet 2017 a permis aux adhérents, de partager les objectifs et les points clés du dispositif.

La finalité est de permettre aux administrateurs mutualistes des apprentissages partagés, des compétences nécessaires au bon exercice des missions des administrateurs, tout en tenant compte des spécificités du mandat mutualiste.

Depuis janvier 2018, une offre de formation est disponible. **Un catalogue** présentant la formation AAM / ROAM est proposé depuis mars 2018.



## **GROUPES** de TRAVAIL

#### GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE : RÉFLEXION AUTOUR DE LA GOUVERNANCE MUTUALISTE

Les questions de gouvernance au sein des sociétés d'assurance mutuelle (SAM) ont déjà donné lieu à des travaux de l'ex-GEMA, en particulier les rapports « Andreck », et à des recommandations de la FFSAM en matière de gouvernance. D'un point de vue règlementaire, les dispositions résultant du pilier 2 de Solvabilité 2 entraînent des changements majeurs et structurants en matière de gouvernance.

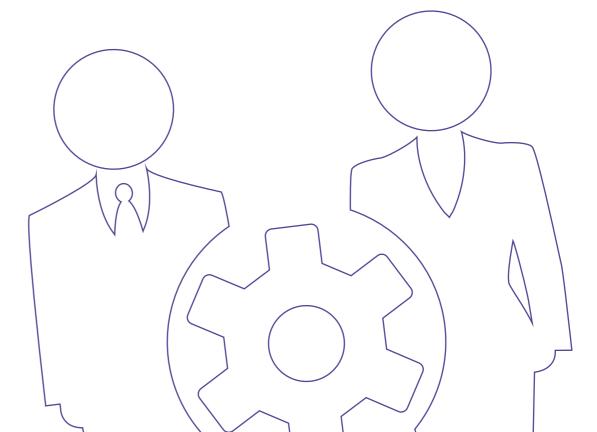
Dans ce contexte, les membres ont souhaité initier des travaux au sein de l'AAM et un groupe de travail a été créé dès juillet 2017. Il s'est réuni à 9 reprises autour de Patrick Jacquot (AMDM) qui en assure la Présidence.

Ce groupe de travail se veut un lieu d'échanges et de réflexions autour de sujets tels que le droit d'initiative, l'exercice des fonctions mutualistes par les agents publics, la présence d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelle, la gouvernance des banques qui a donné lieu à une étude, la représentation d'intérêt ou

les évolutions du code de la mutualité.

# GROUPE DE TRAVAIL DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES (9 PARTICIPANTS DE 6 SOCIÉTÉS ADHÉRENTES)

Dans le prolongement de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires, les adhérents ont travaillé sur une proposition commune de clarification de l'article R322-55-1 du code des assurances concernant les administrateurs de sociétés d'assurance mutuelle. Ce groupe de travail a permis de présenter une proposition à la Direction générale du Trésor.





# MANIFESTATIONS et ÉVÉNEMENTS

#### JAAM - JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM

La journée des administrateurs de l'AAM (JAAM) à destination des administrateurs et des dirigeants des adhérents de l'AAM est une rencontre annuelle autour d'un sujet en lien avec les spécificités mutualistes.

Le 22 novembre 2017 a eu lieu la première JAAM sur le thème de « La démocratie mutualiste à l'ère du digital » où se sont retrouvés 185 participants à l'Hôtel Potocki. Cette journée animée par le journaliste Laurent Bazin était organisée autour de deux tables rondes.

La première table ronde a posé les atouts et les limites d'une « clic-démocratie politique » : Thomas Champion (Cofondateur de Politizr) et Clara-Douce McGrath (Business Developper de voxe.org) partageaient leur attachement à une démocratie représentative qui devait se réinventer en intégrant mieux la dimension participative grâce à des plateformes « civic-tech » dont ils sont des représentants.

La seconde table ronde abordait les impacts de la démocratie directe et de la démocratie représentative

sur la démocratie mutualiste avec Alain Montarant (Président du Groupe Macif) et Yannick Bournazel (Responsable du pôle digital de la Mutuelle des Motards – AMDM).

Pascal Perrineau (politologue et professeur à Sciences Po) en introduction de la journée mettait en avant un déplacement du pouvoir de la sphère publique vers celle du privé, Romain Slitine (essayiste spécialiste des innovations sociales et démocratiques) soutenait un droit d'initiative sociétaire et Jean Deydier (directeur de WeTechCare et d'Emmaüs Connect) quant à lui, plaidait pour un plan national d'inclusion numérique.

Les actes de la JAAM #1 sont téléchargeables sur le site l'AAM.

#### RENCONTRES ET ATELIERS AAM DE L'ACTUALITÉ

Ces Rencontres trimestrielles sont à destination des dirigeants et collaborateurs opérationnels sur un sujet d'actualité règlementaire.

Leur objectif est de permettre des échanges concrets de mise en œuvre entre adhérents et intervenants selon un même format : un représentant d'une mutuelle adhérente qui assure l'animation et le pilotage de la Rencontre, un consultant, un responsable du dossier à la FFA.

Dans le prolongement des Rencontres, des ateliers en petits groupes sont proposés et axés sur des échanges à vocation opérationnelle. Les Rencontres AAM de l'actualité se sont tenues en septembre 2017 sur le thème de la DDA (directive sur la distribution en assurance), puis en décembre 2017 sur le RGPD (règlement général européen de la protection des données), suivi en février 2018 d'une Rencontre autour de la lutte anti-blanchiment.

Ces Rencontres ont réuni chacune autour de 40 personnes et les ateliers, une soixantaine de participants.



#### **DÉJEUNERS INSTITUTIONNELS**

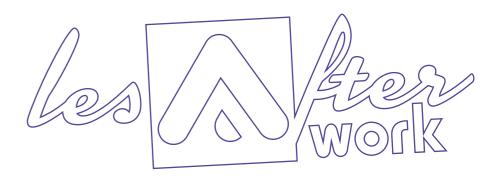
L'AAM organise des déjeuners entre les dirigeants des membres de l'AAM et des représentants institutionnels.

Le 7 mars 2017 a eu lieu un déjeuner avec M. Bernard Delas, Vice-président de l'ACPR, en présence de 17 dirigeants. Suite à ce premier rendez-vous, un déjeuner a été organisé le 3 octobre 2017 avec Mme Odile Renaud Basso, Directrice générale du Trésor.

#### **AFTERWORK**

Rencontre à destination des dirigeants des membres de l'AAM autour d'un expert sur un thème d'actualité, dans un lieu atypique.

L'AAM a organisé trois Afterworks autour de thèmes offrant un état prospectif et singulier pour les assureurs, tels que la COP 21 et les changements climatiques, les véhicules autonomes et l'intelligence artificielle.







# AAM - Rapport annuel 2017

# Evenements Marquants 2017 - début 2018







# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à AJACCIO











# Première JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS



Le 22 novembre 2017 a eu lieu la première Journée des Administrateurs de l'AAM (JAAM), à l'Hôtel Potocki, Paris. L'AAM recevait les élus administrateurs et les dirigeants de ses sociétés adhérentes sur le thème de La démocratie Mutualiste à l'ère du digital, pour parler de cet enjeu d'un point de vue économique, politique et social.









# 1er AFTER WORK

Avis de tempête sur la planète

Pour la première édition de ce nouvel événement, les Afterwork de l'AAM, les adhérents recevaient Bettina Laville, présidente du Comité 21, conseiller d'État.





## 2e AFTER WORK

La voiture autonome ou comment assurer l'avenir de l'automobile

Deuxième Afterwork de l'AAM, au DS World à Paris. L'AAM recevait Damien Deroanne, expert et consultant en automobile et gérant de Double-D Consult.





# 3e AFTER WORK

Quelle société fabrique l'intelligence artificielle?

Troisième Afterwork de l'AAM au Maif Social Club à Paris. L'AAM recevait Dominique Cardon, directeur du Médialab de Sciences Po et pionnier de la sociologie des technologies de l'information et d'internet.



# Lancement de la chaîne YOUTUBE DE L'AAM









des ADHÉRENTS 2016 (Source FFA)



79 000 collaborateurs



**44 millions** de **sociétaires** et de **clients** 

en France et dans les filiales à l'étranger



Assurance automobile
56,1 % de part de marché français



## **Assurance 2 roues**

**52,8** % de part de marché français



# **Dommages aux biens**

**50,7%** de part de marché français



# Santé/prévoyance

14 % de part de marché français



## **Assurance vie**

13 % de la part de marché en cotisation



# AAM - Rapport annuel 2017

# ACTIVICES 2017 BORDECTIVE

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de la FFA comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

# Les intérêts et les spécificités des mutuelles sont garantis au sein de la FFA à trois niveaux : L'AAM n'a pas vocati les sujets métiers et le s'exprime au nom de s'exprime au nom de

une voix **MUTUALISTE** au sein

FÉDÉRER et EXPRIMER

- Leur participation aux douze commissions de travail de la FFA, a été envisagée sur la base d'une représentation à parité entre les familles. Le travail d'instruction des dossiers se réalise au sein de celles-ci: assurances « dommages », assurances de personnes, affaires sociales, affaires numériques, affaires économiques et financières, pour ne citer que ces commissions.
- Au plus haut niveau de décision de la FFA, au sein de son Conseil exécutif, les adhérents de l'AAM représentent 40 % des droits de vote. La représentation mutualiste s'est enrichie, en outre, au sein du Conseil exécutif, de la présence de trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus modeste.
- Enfin, la présence au sein du Comité de présidence de la FFA, d'un vice-président mutualiste ayant la faculté de demander sur toute décision une seconde délibération nécessitant une majorité qualifiée des trois quarts garantit qu'aucune position ou décision de la fédération ne pourra être adoptée sans l'assentiment des mutualistes.

#### PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS EN 2017 AU SEIN DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FFA

- Assurance vie;
- Résolution en assurance ;
- Taux bas et provisionnement ;
- Projet de loi Pacte : épargne-retraite et assurance vie (euro croissance) ;
- Assurance emprunteur;
- Régime catastrophes naturelles ;
- Directive sur la distribution d'assurance ;
- Data et véhicules autonomes et véhicules connectés :
- Convention AREAS (S'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé);
- Convention IRSI (Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble) ;
- Fichier FVA (Fichier des Véhicules Assurés).

L'AAM n'a pas vocation à concurrencer la FFA. Sur les sujets métiers et les questions techniques, la FFA s'exprime au nom de la profession. L'AAM donne son point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes.

En 2017, les représentants mutualistes ont pris des positions lors des dossiers présentés en Conseil exécutif. Une position qui a fait clivage, mais qui a pesé au sein de la FFA, lorsque les mutualistes se sont prononcés en faveur d'un renouvellement annuel de l'assurance emprunteur, en contradiction avec celle d'une autre famille. Ainsi, la FFA n'a pas pris de position officielle, position qui aurait pu nuire aux mutualistes qui, par ailleurs, ont déployé une stratégie gagnante. Ce dossier a cependant connu des prolongements inattendus en 2017 par le dépôt par la Fédération Bancaire Française, le 27 juillet, d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) visant à remettre en cause la faculté de résiliation annuelle acquise par la loi n° 2017-203 du 21 février 2017. Le Conseil constitutionnel a cependant jugé la loi conforme à la Constitution par décision du 12 janvier 2018. Fidèles à leur engagement, les mutualistes ont défendu leur point de vue sans le recours de l'AAM comme les autres familles s'étaient engagées à le faire pour leur propre association. Les mutualistes dans leur plaidoyer ont été rejoints par les assureurs sociétés anonymes.

Pour autant, lors des Conseils exécutifs de la FFA, la convergence des points de vue, dans la très grande majorité des dossiers, a permis à la FFA d'assoir une position de place. C'est cette ambition qui a présidé lors des discussions préalables à sa création et la fédération a tenu cet objectif de peser plus sur notre environnement grâce à son unité.



AAM - Rapport annuel 2017

# **ÉCHANGER** et **DIALOGUER**

L'AAM est au service de ses adhérents, pour leur faciliter le partage d'informations, leur donner les outils pour progresser ensemble dans la compréhension des dossiers opérationnels et ceux qui font partie de leur environnement direct ou indirect, national, européen et international. Les instances sont un lieu de discussion pour apporter les réponses aux demandes et interrogations que chacun peut avoir, petits ou gros opérateurs ou bien encore de taille intermédiaire, quel que soit le segment d'activités, affinitaires ou non, sur un marché territorial ou national.

## **QUOI DE NEUF en 2017**

1

L'AAM est un « facilitateur » pour des partages d'informations ou le suivi de dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec la FFA. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents, créer du lien. Ses travaux en 2017 ont porté sur son fonctionnement, les services et des dossiers à vocation mutualiste.

#### **ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DE L'AAM**

Des travaux en faveur de l'évolution de l'AAM décidés lors de l'AG de juillet 2017 ont fait l'objet de restitution aux membres de la COMEX et seront présentés lors de l'AG 2018 :

- Chantier 1 : visibilité externe, fonctionnement de l'AAM et relations avec la FFA (12 adhérents représentés);
- Chantier 2 : services aux adhérents (11 sociétés représentées).

#### **AU SERVICE DES ADHÉRENTS**

Outre les services mis en place au cours de l'année, que vous retrouverez pages 13 à 17, les activités 2017 de l'AAM ont porté principalement sur la réalisation des documents suivants :

- Un guide des pratiques autour de la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle à l'attention des administrateurs;
- Un recueil des obligations d'informations extra-financières;
- **Un recueil** des obligations d'informations en matière de gouvernance ;
- Un catalogue de formation destiné aux administrateurs mutualistes réalisé en collaboration avec ROAM.

#### **RELATIONS INSTITUTIONNELLES**

Modernisation du droit d'initiative mutualiste.
 Celui-ci permet aux sociétaires de demander l'inscription de propositions de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés d'assu-

- rance mutuelle. La proposition qui a été présentée à la Direction Générale du Trésor vise à l'adapter aux évolutions du sociétariat et aux nouvelles technologies de communication ;
- Sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes pour les agents publics. La proposition qui a été présentée à la Direction Générale du Trésor vise à harmoniser les textes applicables aux agents publics (code la mutualité, loi sur les coopératives, code de l'assurance), exerçant des fonctions d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance, qui ouvrent droit à des indemnités compensatrices;
- Entreprise à mission : dans le prolongement du rapport Sénard/Notat « Entreprise et intérêt général », l'avant-projet de la loi PACTE prévoit des dispositions relatives à l'évolution du code civil en intégrant la possibilité de nouvelles missions pour les entreprises. Une Tribune commune dans Le Monde a été rédigée par le président de l'AAM et le président de la FNMF en mai 2018 :
- Travaux autour de l'ESS, son organisation et sa représentation. L'AAM a rencontré Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale le 28 janvier 2018.

#### À NOTER:

Dans le cadre de son activité de représentation d'intérêts, l'AAM est inscrite au registre de transparence de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) comme à celui de l'Union Européenne. Si l'AAM a une vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité règlementaire et législative, particulièrement dense et impactante pour les mutuelles d'assurance en 2017, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et les pouvoirs publics et de proposer des positions originales.

#### **AU NIVEAU NATIONAL**

- Provision pour rentes: le provisionnement des rentes pour les victimes d'accident de la circulation est affecté par un contexte de taux bas. Le sujet, porté par les assureurs mutualistes, a abouti à des propositions présentées par la profession à la Direction générale du Trésor et l'Autorité des normes comptables (ANC) visant le taux d'actualisation des provisions mathématiques des rentes et le taux de revalorisation.
- Assurance emprunteur: la loi permet désormais à toutes les personnes ayant un crédit immobilier de changer à tout moment de contrat d'assurance emprunteur. Cette disposition qui a été confirmée par le Conseil constitutionnel le 12 janvier 2018 à l'occasion d'une QPC a été le fruit d'un consensus et d'un plaidoyer commun porté haut et fort initialement par les mutualistes.
- Surtransposition en France des textes européens : en octobre 2017, le ministère de l'Économie et des Finances a lancé une consultation publique du secteur financier sur la simplification et la dé-transposition des directives européennes. La profession a répondu en illustrant par des exemples concrets concernant la distribution d'assurance, la lutte contre le blanchiment et la protection juridique.
- Taxe sur les dividendes : la suppression de taxe sur les dividendes a entraîné une surtaxe sur l'IS (impôt sur les sociétés) dont la charge a été aussi portée par les mutuelles alors qu'elles ne perçoivent pas de dividendes et alors qu'elles n'ont pas bénéficié du remboursement de la taxe annulée par le Conseil constitutionnel, instituée en 2012. Avec la décision du Conseil constitutionnel, l'État devait régler une facture dont le montant était estimé à 10 milliards d'€. En conséquence de quoi, les trois cents plus grandes entreprises françaises ont dues s'acquitter d'une « surtaxe exceptionnelle » de 5 milliards d'€ comme l'annonçait le 31 octobre, le Ministre de l'Économie et des Finances. la mesure visant toutes les sociétés « qui ont plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires ». Cette taxe sur les dividendes a fait l'objet d'une démarche commune d'envergure de l'AAM, de la FNMF et du CTIP qui s'est traduite par l'envoi d'un courrier des trois Présidents, au Premier Ministre, au Ministre de l'Économie et au Haut-Commissaire à l'ESS, puis d'un mémoire commun en « porte étroite », à l'occasion de la saisine

- du Conseil constitutionnel par les parlementaires sur le PLFR. Cette démarche a visé à démontrer l'inadéquation de la mesure pour les mutualistes et en conséquence leur exclusion de celle-ci, puisqu'ils n'ont pas d'actionnaires et ne versent donc pas de dividendes. Ne bénéficiant pas du remboursement de la taxe, mais réalisant des bénéfices, elles se sont vu contraintes de payer cette surtaxe.
- Taxe sur les bonis : une diminution de cette taxe sur les excédents de provisions pour sinistres restant à payer, a été portée par les assureurs mutualistes et relayée par la FFA à l'occasion de l'examen du PLFR qui prévoyait de réduire de moitié les taux de l'intérêt de retard et de l'intérêt moratoire. Les deux taux sont liés depuis 2006.
- Suppression du dispositif de prise en charge par l'État d'une part des majorations de rentes viagères. La profession et les mutualistes en particulier, ont sollicité, via un amendement déposé au parlement, un étalement sur six ans qui n'a pas été accordé.

#### **AU NIVEAU EUROPÉEN**

- Solvabilité 2: Dans le cadre des travaux de révision de Solvabilité 2 prévue en 2018, la FFA a indiqué à la Commission européenne la nécessité de revoir dès 2018 le traitement des actions sous Solvabilité 2 et a remis des propositions précises au printemps 2017 sur les stratégies d'investissements à long terme en actions et les participations stratégiques. La FFA a obtenu le soutien politique de Bruno Le Maire. Au niveau européen, les travaux de l'AMICE menés depuis de longues années ont permis également la prise en compte de cette demande par la Commission européenne.
- Lutte contre le blanchiment : dans le cadre de la transposition de la directive européenne de 2015, une ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 clarifie et renforce le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Une 5e directive européenne est d'ores et déjà annoncée.
- Directive sur la distribution d'assurance: la profession, en coordination avec l'AMICE et Insurance Europe ainsi que les autres fédérations nationales d'assureurs, s'est battue pour obtenir un report de la date d'application de la directive au 1<sup>er</sup> octobre 2018, initialement prévue au 23 février 2018.



# 2200

Cette année, à l'occasion de son rapport annuel, l'AAM a souhaité mettre un coup de projecteur sur deux dossiers qui sont à la fois très structurants pour le secteur de l'assurance, et qui ont suscité des actions d'envergure de la part des assureurs mutualistes.

Deux témoins de la vie institutionnelle ont ainsi été sollicités autour de ces principaux dossiers afin de nous apporter leur éclairage.

- Le Sénateur Martial Bourquin s'est prêté au jeu d'une interview autour de l'assurance emprunteur.
- Arnaud Chneiweiss, Délégué général de la FFA, revient sur le dossier des provisions pour rentes accidents de la circulation. particulièrement sensibles pour les assureurs automobile dans un contexte de taux bas.

L'AAM les remercie très sincèrement pour leur contribution.





# **ASSURANCE EMPRUNTEUR**

#### Entretien avec Martial Bourguin, Sénateur du Doubs

Monsieur le Sénateur, vous avez déposé le 21 décembre 2016 un amendement au projet de loi de ratification d'ordonnances relatives à la consommation. Cet amendement, qui portait sur la faculté de résiliation annuelle du contrat d'assurance emprunteur, a été adopté à l'unanimité des deux chambres et de la Commission Mixte Paritaire. Cette disposition a finalement été confirmée juridiquement par le Conseil constitutionnel en janvier dernier à l'occasion d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité. Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, cette faculté, accueillie favorablement par l'opinion publique, est ouverte pour l'ensemble des contrats.

Il a paru intéressant de revenir sur les motivations et attentes de ce texte.

#### Quelles sont les motivations à l'origine de cet amendement?

Martial Bourquin - Au moment de réaliser un crédit (immobilier notamment), un particulier est dans l'obligation de souscrire une assurance intervenant en garantie de son emprunt. C'est à la fois une garantie pour l'emprunteur et pour le prêteur puisque cette assurance permet de rembourser le crédit en cas d'aléa (décès, invalidité, perte d'emploi...).

Il s'agit par ailleurs d'un marché important et en constante croissante.

Depuis presque 10 ans, le législateur a progressivement favorisé l'ouverture de ce marché et la déliaison de l'offre de crédit et de l'assurance emprunteur (loi Lagarde de 2010, loi bancaire de 2013 et loi Hamon en 2014).

La loi Hamon a ainsi permis aux emprunteurs de substituer à n'importe quel moment de la première année du prêt l'assurance de leur choix, à la condition que la nouvelle assurance présente un niveau de garantie équivalent à celle choisie initialement.

Une étude du Conseil consultatif du secteur financier de décembre 2016<sup>1</sup> a montré que la déliaison de l'offre de crédit et de l'assurance emprunteur et la possibilité de substituer, pendant les 12 premiers mois, le contrat d'assurance-emprunteur initialement conclu ont eu des effets concurrentiels bénéfiques qui ont conduit à une réduction des coûts d'assurance emprunteur de 8 % en moyenne, mais qui peuvent atteindre 20 % dans certains cas.

Cependant, dans les faits, les consommateurs ont fait peu usage de leurs droits et les contrats de groupe proposés par les banques représentaient encore il y a peu 88% du marché de l'assurance emprunteur.

#### En quoi consiste précisément l'amendement?

M. B. - Dans la continuité des textes précédents, cet amendement a visé donc à modifier le Code de la consommation et à mettre en place un droit de substitution annuel du contrat d'assurance emprunteur, sans remettre en cause la possibilité de substitution du contrat d'assurance aujourd'hui déjà prévue pendant le délai de 12 mois après la signature de l'offre de prêt.

Il est venu ainsi encadrer les modalités d'exercice du droit de résiliation et de substitution annuel du contrat dans les mêmes conditions que celles prévues durant le délai de 12 mois à compter de la signature de l'offre

#### Quelles sont vos attentes suite à la validation de ce texte par le Conseil constitutionnel, notamment visà-vis des assureurs mutualistes?

M. B. - À terme, l'instauration du droit de substitution annuel devrait, en accentuant la concurrence entre les opérateurs de ce marché, favoriser une baisse du montant de l'assurance-emprunteur, qui génère aujourd'hui des taux de marge particulièrement importants, sans rapport avec le service apporté aux emprunteurs.

Cela doit bien entendu passer par des actions marketing des entreprises opérant sur ce marché. Je me réjouis à cet effet de constater que les assureurs mutualistes ont commencé à mettre en place de telles

Il faut ajouter que l'ouverture du marché devrait également être favorisée par la mise en œuvre de la recommandation de l'ACPR sur le libre choix de l'assurance emprunteur souscrite en couverture d'un crédit immobilier du 26 juin 2017<sup>2</sup>, qui est effective depuis le 1er janvier 2018 également. •

<sup>1.</sup> https://www.ccsfin.fr/sites/default/files/medias/documents/ccsf-rapport-equivalence-niveau-garantie-2016.pdf

<sup>2.</sup> https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/20170626\_recommandation-assurance-emprunteur.pdf





# PROVISIONNEMENT des RENTES ACCIDENTS de la CIRCULATION

#### Par Arnaud Chneiweiss, Délégué général FFA

Le versement d'une rente pour les victimes d'accidents de la circulation est considéré par la profession comme la forme d'indemnisation la plus protectrice pour ces victimes car il garantit la fourniture de prestations et services d'accompagnement sur la longue durée par opposition à un règlement en capital. Cette position a été portée vis-à-vis des pouvoirs publics, du législateur et des associations de victimes depuis la parution du « livre blanc sur le dommage corporel » de 2008 et confirmée dans le livre blanc actualisé en 2018.

Or, les entreprises d'assurance souhaitant favoriser la rente se trouvent aujourd'hui pénalisées par le mouvement historique de baisse des taux d'intérêt.

Outre une baisse des produits financiers, les taux bas entraînent deux conséquences sur les provisions des assureurs dommages :

- Le taux d'actualisation des provisions mathématiques des rentes est fixé réglementairement à 60 % du taux moyen des 24 derniers mois des emprunts d'Etat (TME). Ce dernier a perdu 2,6 points en 5 ans, rehaussant ainsi mécaniquement les provisions à constituer.
- Lors de l'affectation en 2013 aux assureurs de la charge de revalorisation des rentes, le taux de 2,25 % avait été retenu pour la prise en compte de l'inflation. Or celle-ci a été moindre ces dernières années.

C'est pourquoi, à l'initiative de représentants mutualistes qui ont toujours été sensibles à la protection des assurés mieux garantie par le versement d'une rente plutôt à celui d'un capital, le Conseil exécutif de la FFA s'est saisi de cette question. À sa demande, la CADORA<sup>3</sup> a travaillé à des propositions de révision de ces paramètres.

Après discussions, le Conseil exécutif a validé la proposition suivante : porter le taux d'actualisation des provisions mathématiques des rentes à 75 % du TME et ramener le taux de revalorisation à 2 % tout en conservant une clause de revoyure en cas de dérive significative de l'inflation attendue.

Ces demandes ont été présentées à la Direction générale du Trésor et à l'Autorité des Normes Comptables (ANC), entité compétente pour faire évoluer ces règles.

L'ANC a donc constitué un groupe de travail, présidé par un représentant de COVÉA, chargé de faire un diagnostic sur les règles actuelles de provisionnement puis de présenter ses propositions au Collège.

La profession a par ailleurs demandé au Ministère de l'Economie et des Finances d'aligner le taux de la taxe sur les excédents de provisions sur le nouveau taux de l'intérêt de retard soit 0,2 % par mois au lieu de 0,4 %. Le gouvernement n'a en 2017 pas souhaité cet alignement mais semble favorable à réexaminer cette demande. •

## **PERSPECTIVES**

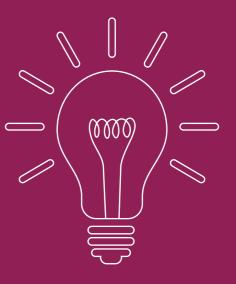
# **PROJETS**

#### PARTAGER ET RÉALISER ENSEMBLE

- o Le 27 novembre 2018 aura lieu la deuxième édition de la Journée des Administrateurs de l'AAM sur le thème de l'Entreprise à mission et de l'objet social. Nicole Notat, en tant que co-rapporteur du rapport « Entreprise et intérêt général » participera aux travaux.
- Un espace dédié aux adhérents qui sera nommé « Arcade » est prévu dans un avenir proche afin de permettre aux membres de l'AAM un accès facilité aux documents des instances et à tout document
- communiqués aux adhérents au titre de services telles que la note d'actualité hebdomadaire, la revue de presse, les notes de suivi législatif... Il est prévu un espace « discussion ».
- Dans le prolongement des conclusions des deux chantiers lancés après l'AG de juillet 2017, sont envisagés des changements statutaires et des modalités de mise en commun des ressources et moyens entre adhérents.

#### AGIR ENSEMBLE ET RENFORCER LA VISIBILITÉ EXTERNE DE L'AAM

- o Les actions en faveur de la modernisation du droit d'initiative mutualiste et de la sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes par les agents publics doivent désormais trouver leur traduction juridique et règlementaire après les échanges avec Bercy.
- Le GT Gouvernance va continuer ses travaux et notamment autour de la notion de sociétaire. Les recueils et guides seront mis à la disposition des adhérents lors de la JAAM #2 le 27 novembre 2018.
- UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES afin d'étudier les modalités de représentation des sociétés d'assurance mutuelle en son sein. L'évolution des statuts de l'UDES vers un collège « observateurs » est en cours et pourrait permettre cette participation de l'AAM à compter de 2019.



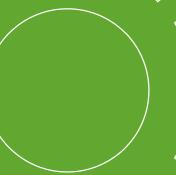


# EXTÉRIEURES

# avec des **PARTENAIRES**















# Les LIEUX de REPRÉSENTATION

#### ORGANISATIONS MUTUALISTES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- Une participation européenne de l'AAM a été réaffirmée au sein de l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). Une association européenne forte est unanimement reconnue nécessaire. Pour ce faire, l'AMICE doit développer encore son action auprès des décideurs européens.
- Fin 2017, le projet de rapprochement entre l'ICMIF (Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes) et l'AMICE a achoppé faute de consensus entre les adhérents de cette dernière, sur la stratégie de développement commun et les moyens financiers y afférant, les membres français et allemands ayant convergé en ce sens lors de l'AGE de décembre 2017. L'AMICE garde son in-
- dépendance tout en recherchant des synergies et collaboration avec l'ICMIF. Ce sera notamment le cas lors d'une manifestation co-organisée le 4 décembre 2018 à Paris à l'invitation de l'AAM et la FNMF et le soutien de COVÉA, sur le thème de la régulation et de la supervision. Des intervenants internationaux, européens et nationaux participeront aux échanges sur les thèmes suivants : Solvabilité 2, climat, cyber et dépendance. Dominique Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France fera le discours introductif.
- Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à ces 2 organisations ou d'être représentés via l'AAM.

#### UNE REPRÉSENTATION CONSOLIDÉE AU SEIN DES INSTANCES DE L'ESS

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur.

#### Des représentants de l'AAM ont été nommés :

- Au CSESS (Conseil supérieur de l'ESS) sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS), Laure Delair / MACIF, Stéphane Cossé / COVÉA et Cornélia Federkeil / AAM. On notera aussi la participation de Roger Belot mais au titre d'ESS France.
- À ESS France (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de mieux peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Roger Belot / Président ESS France, Philippe da Costa / MACIF, Cornélia Federkeil / AAM et en tant que suppléants, Patrick Jacquot / AMDM et François-Marie Geslin / AG2R La Mondiale. En 2017, les travaux d'ESS France ont été consacrés à la finalisation de son rapport sur la stratégie de développement de l'ESS et aux élections à la fois présidentielles et législatives afin d'assurer la visibilité et la connaissance de ce secteur auprès des candidats. ESS France est désormais engagé dans des travaux en faveur de la rénovation de la

représentation nationale de l'ESS, avec l'UDES et le CNCRES (Conseil national des chambres régionale de l'économie sociale) dans un objectif de rapprochement. Cette réflexion autour de l'évolution de la représentation a été voulue et sollicitée par le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, Christophe Itier. Les représentants AAM se sont réunis en février 2017, afin d'échanger autour des futurs travaux de ces instances et les actions possibles pour notre association. Une autre réunion s'est tenue afin de préparer la rencontre de l'AAM avec Christophe Itier. Cette dernière s'est déroulée le 28 janvier 2018. Cet échange a été consacré notamment à la proposition du gouvernement concernant l'entreprise à mission intégrée dans la loi PACTE. Christophe Itier a fait part de son plan en faveur de l'innovation sociale, le « French Impact », tout en appelant de ses vœux une participation des assureurs mutualistes particulièrement en termes d'engagements financiers. Il a par ailleurs annoncé le Pacte de croissance pour l'ESS, toujours attendu pour l'été 2018.

#### PRÉVENTION ROUTIÈRE

Thierry Monminoux : vice-Président de la MAIF et Président de Prévention MAIF, siège désormais au titre de l'AAM au conseil d'administration de Prévention

Routière. Le Président de la Prévention Routière avait souhaité que son conseil d'administration ait un siège ouvert directement à l'AAM.





# Le TEMPS du DIALOGUE

#### DIALOGUE AVEC LA FNMF (FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE)

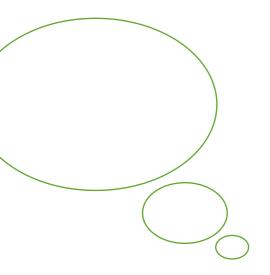
- Les relations avec la famille mutualiste de la FNMF ont été accentuées en 2017, en particulier par la rencontre en juillet 2017 des Présidents de l'AAM et de la FNMF en présence respectivement de leur Secrétaire générale et Directeur général. Ils ont ainsi partagé des réflexions et des possibilités de travaux communs à cette fin. Parmi les dossiers qui ont été abordés dans le suivi, on notera le projet de loi PACTE, et les questions d'épargne retraite et d'entreprise à mission, les évolutions de la représentation nationale de l'ESS, le dossier Solvabilité 2 sous l'angle des risques actions et de long terme ou bien encore les formations destinées aux administrateurs.
- L'échange d'informations et de réflexions sur des dossiers notamment européens ainsi que la préparation commune des instances de l'AMICE et de l'IC-MIF ont été organisés.
- Une démarche commune d'envergure a été menée avec la FNMF et le CTIP contre la taxe sur les dividendes mettant en évidence le caractère spécifique des adhérents des 3 familles à l'occasion d'un mémoire porté devant le Conseil constitutionnel et par un courrier commun des 3 présidents. Plus récemment, les Présidents de l'AAM et de la FNMF ont signé une Tribune commune dans le Monde le 20 mai 2018 intitulée « Une occasion pour le mutualisme » consacrée au statut « d'entreprise à mission ».

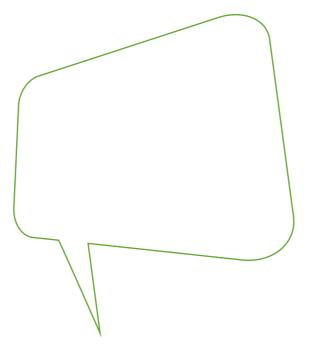
# LIENS AVEC ROAM (RÉUNION DES ORGANISMES D'ASSURANCE MUTUELLE)

Parmi les adhérents de l'AAM, 21 sont également membres de ROAM.

Naturellement, des liens ont été tissés :

- Informations réciproques en préalable des COMEX de l'AAM et de ROAM.
- Échanges amorcés dès 2016 dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnent aux assureurs mutualistes. À titre d'exemple, l'AAM et ROAM ont travaillé conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes qui a été publié début 2018.





# Le MOT de la SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Mes remerciements chaleureux à l'ensemble des adhérents de l'AAM pour leur soutien attentif, leurs contributions et participations aux travaux ainsi que leur appui au déploiement de leur association.

Des remerciements tout particuliers au Président, Pascal Demurger, pour son attention personnelle, sa confiance renouvelée et sa bienveillance.

Vifs remerciements bien entendu à mon équipe pour son implication et le travail accompli au service des membres.

Comelie Fedhlif

Cornélia Federkeil Secrétaire générale de l'AAM